

**Le Fonds touristique de la MRC d'Abitibi dispose de 144 545 \$
pour vous aider à réaliser vos projets en 2014 !**

Amos, le 25 juin 2014 – Les promoteurs touristiques de la MRC d'Abitibi ont jusqu'au vendredi 8 août prochain pour déposer leur demande d'aide financière dans le cadre du Fonds touristique de la MRC d'Abitibi. De la somme totale de 184 945 \$, 40 400 \$ sont réservés aux activités du plan marketing et un montant de 144 545 \$ sera versé sous forme subvention aux projets qui seront en lien avec les axes priorisés dans le « Plan de développement et de marketing touristique 2014-2018.

Après plusieurs mois de travail et de négociations, le plan de développement marketing et touristique ainsi que sa politique d'investissement ont été adoptés par la Table des conseillers de comté la semaine dernière. La MRC d'Abitibi et son partenaire de gestion, le CLD Abitibi sont donc heureux de procéder à l'appel de projets pour le Fonds touristique de la MRC d'Abitibi. Un total de 144 545 \$ sera disponible pour les différents projets touristiques répondant aux priorités de la MRC d'Abitibi.

Les promoteurs désirant faire une demande au Fonds touristique ont jusqu'au 8 août pour présenter leur projet. « Étant donné que la politique d'investissement et le plan de développement marketing et touristique ont été actualisés, il est essentiel que tous les responsables de projet touristique prennent connaissance du Guide du promoteur disponible sur le site internet du CLD Abitibi au www.cldabitibi.com/financement/fonds-touristique avant de faire une demande. Ils peuvent également être accompagné par le CLD Abitibi, où nous serons en mesure de les guider dans la préparation de leur demande.» indique Mélyna Rouleau, conseillère en développement des entreprises touristiques et de loisirs au CLD Abitibi.

Le Fonds touristique favorisera les projets en lien avec les principales orientations de ce nouveau plan de développement 2014-2018, soit la richesse hydrique, le développement de produits d'appel complémentaire, le développement de l'hébergement supplémentaire ainsi que le développement et la consolidation de l'offre en général.

Le temps alloué pour compléter la demande et déposer le projet a été prolongé afin de permettre aux promoteurs touristiques, qui sont dans le plus fort de leur saison, de bien compléter leur demande et rencontrer leur conseillère, au besoin. Il est important de prendre note que les dépenses du projet seront admissibles dès le lendemain du dépôt de la demande finale. Cependant, il n'est pas assuré que le projet déposé soit retenu lors de l'analyse de ce dernier.

-30-

Source et Infos : Mélyna Rouleau
Conseillère en développement des entreprises touristiques et technologiques
CLD Abitibi
819 732-6918 #227